



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Quinze septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN.
Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCAION
10 SEPTEMBRE 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 13
VOTANTS : 17**

Excusés :

- **M. BOUCHET** pouvoir à Mme AUBIN,
- **M. ROUSSILHE** pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- **M. TALABARD** pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- **Mme PERICHON,**
- **M. HUSSON** pouvoir à Mme CHERVIN.

Absents :

- **M. GANTHER,**
- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : CESSON
DU CAMPING DE
LAPALISSE –
MONTANT DE LA
COMPENSATION A
VERSER A LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
LAPALISSE.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de LAPALISSE a procédé à la vente du camping de LAPALISSE au profit de la SCI AM (M et Mme CAILLOT Jean Marc) par acte de vente du 14 avril 2025 pour un montant de 220 000 €.

Le camping de LAPALISSE avait été mis à disposition au profit de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE en 2003 dans le cadre de l'exercice de compétences transférées. Depuis 2003, la Communauté de Communes a assuré la gestion et l'entretien de ce camping. Elle a surtout réalisé des investissements conséquents lors des travaux de requalification de ce camping en 2003/2004 avec la construction du bâtiment d'accueil, l'installation de 6 chalets et la réfection du bloc sanitaire existant. Et plus récemment, elle a également procéder à l'installation d'une roulotte.

La valeur des investissements réalisés s'élève à 132 964,51 € = valeur nette comptable figurant à l'actif de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE (état transmis par le Service de Gestion Comptable de Vichy).

Monsieur le Maire propose de se caler sur cette valeur nette comptable et ainsi fixer le montant de la compensation à verser par la Commune de LAPALISSE à la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE pour les investissements réalisés au camping de Lapalisse à 132 964,51 €.

Le Conseil, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant de la compensation à verser par la Commune de LAPALISSE à la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE à 132 964,51 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires à ce versement et aux écritures de cession en découlant.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

24 SEP. 2025

Publié ou Notifié

le : 16 SEP. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

